



2022 SOUMISSIONS CONSULTATION PRÉ-BUDGET

En tant que coalition des syndicats du divertissement du Canada, représentant les artistes, les performeurs, les musiciens, les concepteurs et les artisans et techniciens arrière-scène, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les efforts du gouvernement du Canada pour soutenir notre industrie et les personnes qui y travaillent. Notre coalition est composée de l'IATSE, de l'Association Canadienne des Acteurs (Canadian Actors' Equity Association), de la Fédération Canadienne des Musiciens et des Associated Designers of Canada. Nous représentons plus de 50 000 travailleurs de l'industrie du divertissement.

La contribution financière des arts est importante dans chacune des villes où il y a des lieux de divertissements, et ces lieux et leurs travailleurs doivent être soutenus. Mirvish Productions a déclaré que plus d'un million de clients ont vu le spectacle *Come From Away* pendant sa diffusion - du 13 février 2018 au 13 mars 2020 et du 15 au 22 décembre 2021 au Royal Alexandra Theatre.

Décomposé :

- Les ventes à la billetterie ont dépassé les 115 millions de dollars, dont plus de 15 millions de dollars en TVH
- Un impact économique sur l'économie de Toronto estimé de 920 millions de dollars
- Le spectacle a créé 9 000 semaines d'emploi pour les acteurs, les régisseurs, les musiciens, les membres de l'équipe et le personnel de l'avant-scène.

Le soutien dont l'industrie a besoin est doublé. Les théâtres et les lieux de divertissements ont besoin de soutien, car quand ces temps ici sont finis, ces lieux doivent toujours être là pour qu'on puisse monter des productions et créer les milliers d'emplois dans les arts nécessaires pour y continuer. Les travailleurs ont besoin d'un soutien économique pour survivre jusqu'à ce que ces productions puissent être montées en toute sécurité.

Recommandations pour soutenir les travailleurs du spectacle vivant:

Cette cinquième vague a des effets dévastateurs sur la santé mentale de nos membres. Nous faisons de notre mieux pour leur fournir ce type de soutien, mais nous ne pouvons pas payer le loyer ou mettre de la nourriture sur la table pour les milliers de personnes touchées par la pandémie à travers du Canada. Ces travailleurs ont besoin que le gouvernement du Canada intervienne.

- 1. PROBLÈME :** Le libellé de l'admissibilité élargie de la PCTCC est entièrement lié aux limites de capacité, cela tombe sur la juridiction provinciale. Par conséquent, cette prestation fédérale fait l'objet d'une répartition inégale entre les travailleurs canadiens de la même industrie. Par exemple, Saskatchewan n'a couramment aucune limite de capacité, mais il n'y a aucune

grande production montée dans la province à cause de facteurs autres que la capacité — comme l'hésitation du public à acheter des billets ou même se rassembler. — qui poussent les théâtres, cinémas, et lieux de divertissements à fermer leurs portes. Les travailleurs du spectacle vivant à Saskatchewan sont tout aussi sans travail que leurs homologues dans les autres provinces.

RECOMMANDATION: Le langage d'éligibilité élargi du PCTCC doit être encore élargi afin que les travailleurs du spectacle vivant soient éligibles pour le soutien et qu'il ne soit pas lié à des limites de capacité. Elle doit être universelle pour tous les Canadiens – et ne pas dépendre sur des décisions ou de règlements provinciaux.

- 2. PROBLÈME:** L'industrie du spectacle vivant ne sera pas entièrement opérationnelle d'ici le 12 mars, la date où l'admissibilité élargie pour la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) termine. Le gouvernement doit comprendre que le théâtre est différent des autres industries qui dépendent des clients. Lorsque les limites de capacité augmentent, les restaurants peuvent ouvrir en quelques jours. Le processus de montage d'une production prend des mois et nos travailleurs ont besoin d'être soutenus jusqu'à ce que leur travail revienne. Le plus que nos travailleurs restent sans soutiens, le plus que nous en perdons. Les nouveaux à l'industrie n'ont pas établi des racines, donc ils partent plus facilement. Ces travailleurs tendent à être jeunes et culturellement diversifiés, et leur départ est une grave perte pour l'industrie.

RECOMMANDATION: Si l'élargissement du libellé pour l'éligibilité (voir ci-dessus) n'est pas introduit, l'admissibilité élargie à la « limite de capacité » pour le PCTCC doit être prolongée au-delà du 12 mars, jusqu'à la fin de la prestation régulière, le 7 mai.

- 3. PROBLÈME:** Tel que nous le connaissons, si un travailleur était au chômage avant l'introduction des limites de capacité, il n'a pas droit à la prestation. Si le travailleur a été assez chanceux et travaillait avant l'introduction de ces limites de capacité les plus récentes, la plupart ont largement subsisté sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU) tout au long de l'année 2020, ce qui démontre qu'une baisse de 50% des revenus pourrait être problématique. Cela pénalise injustement les travailleurs du spectacle vivant.

RECOMMANDATION: Les travailleurs du spectacle vivant devraient être éligibles, quel que soit leur statut professionnel immédiatement avant la (ré)introduction des limites de capacité. De plus, si les candidats doivent démontrer une diminution de 50 % de leur revenu hebdomadaire moyen pour être éligibles, cela doit être basé sur leur revenu de 2019, et non sur leur revenu de 2020.

- 4. PROBLÈME:** Qu'il s'agisse de théâtre, de ballet ou de concerts, le travail du spectacle vivant est essentiel à la santé et à l'identité d'une nation, mais ce travail est précaire. La structure de l'industrie est telle que la grande majorité de ses travailleurs - qu'ils soient indépendants ou employés (dont l'emploi peut être aussi court que quatre heures) - sont des travailleurs à la demande. Si le gouvernement valorise vraiment les arts de la scène, le gouvernement doit

être prêt à introduire une certaine stabilité pour ces travailleurs indépendants sur lesquels nous comptons tous pour nous divertir.

RECOMMANDATION: Pour résoudre les problèmes 1 à 3 (ci-dessus), soutenir l'industrie du spectacle vivant et endiguer l'exode de ses travailleurs, le gouvernement doit soit (ré) introduire une prestation de type PCU/PCRE qui peut être spécifique aux travailleurs du spectacle vivant, ou, idéalement, mettre en œuvre un revenu de base garanti, pour lequel les travailleurs du spectacle vivant pourraient participer à un programme pilote.

Recommandations pour soutenir les lieux de spectacles et producteurs du spectacle vivant*:

*** Nous devons clairement indiquer que tous les théâtres et producteurs sont en crise - quel que soit leur statut à but non lucratif ou commerciale — et comme dans d'autres pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Australie, les théâtres et leurs producteurs doivent être inclus dans les programmes d'aide.**

- 1. PROBLÈME:** Le communiqué de presse de la ministre Freeland du 21 octobre 2021 indiquait que des mesures comme les subventions salariales aideraient le gouvernement à « prendre des mesures ciblées pour créer des emplois et stimuler la croissance économique ». Dans leur structure actuelle, les subventions salariales ne peuvent pas faire cela dans l'industrie du spectacle vivant. Ces programmes (le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (PRTA) et/ou Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (PREPDT)) permettent uniquement aux employeurs de recevoir des subventions pour les employés traditionnels. Cela ne tient pas compte du fait que la majorité des salaires versés par les employeurs du spectacle vivant sont destinés aux travailleurs à la demande – les travailleurs nécessaires pour monter une production. En raison de la nature indépendante de leur travail, ces travailleurs ne sont pas éligibles à la subvention salariale – même lorsqu'ils travaillent en tant qu'employés. Tel qu'elles sont structurées, les subventions salariales n'incitent pas les producteurs à créer des emplois en montant des pièces de théâtre. C'est un trop grand risque financier d'employer tous les pigistes requis, en particulier lorsqu'il n'y a aucune garantie que le soir de l'ouverture, il n'y aura pas de fermetures ou ils ne seront pas soumis à des limites de capacité. Le gouvernement doit fournir des incitatifs qui offrent la stabilité et encouragent les producteurs à monter des productions et à créer des emplois.

RECOMMANDATION: Étant donné que la majorité des travailleurs de l'industrie du spectacle vivant sont des pigistes (interprètes, musiciens, employés de salle, designers, techniciens, artisans, etc.), nous demandons que le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil permette l'application de la subvention salariale à toute personne inscrite sur la liste de paie régulière (c.-à-d. ceux qui ont reçu un T4 ou un T4A) et non seulement aux employés traditionnels à temps plein. Cela inciterait à la fois l'industrie à reprendre le travail tout en souscrivant le risque et mettrait l'argent directement entre les mains des travailleurs. Cela ne ferait pas non plus de distinction entre le théâtre à but non lucratif et le théâtre commercial. De plus, comme le système actuel ne supporte que les organisations qui voient leurs revenus baisser d'une année sur l'autre, le système se corrige automatiquement en

réduisant le montant de l'assistance requise à mesure que les besoins diminuent. Mieux encore, la subvention salariale existe déjà et est ciblée, donc peu de modifications législatives ou de pressions budgétaires seraient nécessaires. Avec plus de travailleurs travaillant réellement pour construire, monter et performer dans ces spectacles, cela permettrait également de soulager une partie de la pression sur les prestations de soutien.

- 2. PROBLÈME:** Conception (y compris éclairage, décors, costumes, son, etc.), construction (y compris décors, accessoires, peintures et murales, costumes, perruques, gréements, électronique, etc.), répétition (musiciens, acteurs, danseurs, chorégraphie, etc.), marketing/promotion (y compris la vente de billets) et montage (tous aspects confondus, du chargement dans le spectacle, à l'habillage des acteurs, aux changements de scène, aux acteurs "volants", à la manipulation des panneaux d'éclairage, amener les clients à leurs sièges, etc.) un spectacle est généralement un processus de plusieurs mois et est financièrement risqué dans le meilleur des cas. Avec l'incertitude du COVID, ce risque est à un niveau record.

RECOMMANDATION: En plus de modifier la subvention salariale, les producteurs nous ont dit que le soutien le plus important pour minimiser les risques et les encourager à ouvrir leurs portes est l'assurance annulation pour les fermetures/ajournements liés à la COVID-19. Le Fonds d'indemnisation à court terme (FICT) créé par le gouvernement pour permettre à l'industrie nationale du cinéma et de la télévision de se remettre sur pied, pourrait simplement être élargi pour inclure l'industrie du spectacle vivant. En reconnaissance du fait que l'industrie du spectacle vivant est loin derrière l'industrie du cinéma/de la télévision en termes de rétablissement, il doit également être possible de prolonger cette partie du programme au-delà d'une date de fin qui pourrait être raisonnable pour le cinéma/la télévision.

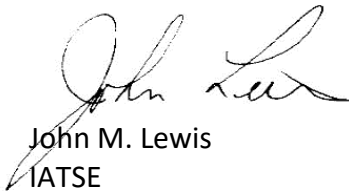
- 3. PROBLÈME:** Des États américains tels que l'Illinois, New York et la Louisiane ont mis en place un crédit d'impôt pour les productions de spectacles vivants. L'absence de ces mesures, fédérales ou provinciales, a eu un impact négatif notable sur l'industrie du théâtre au Canada. Nous avons perdu un certain nombre de productions théâtrales, car elles ne construisent plus ou ne font plus de longues tournées pré-Broadway ici, ce qui entraîne des pertes d'emplois pour les Canadiens.

RECOMMANDATION: Comme solution à long terme pour soutenir le secteur de spectacles, le Canada devrait mettre en place des programmes de crédit d'impôt similaires à ceux déjà en place pour le secteur du cinéma et de la télévision. Un programme de crédit d'impôt pour les productions de spectacles vivants encouragerait non seulement de nouveaux producteurs commerciaux à entrer dans l'industrie, mais le programme pourrait également encourager la construction et des tournées prolongées de spectacles pré-Broadway au Canada. Les programmes de crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et de crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique ont connu un succès incroyable dans la promotion et le développement de l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne, créant des milliers d'emplois. Ces crédits d'impôt sont basés sur des dépenses de main-d'œuvre

quantifiables ainsi que les infrastructures établies pour assurer la conformité. De plus, ils fonctionnent en conjonction avec d'autres mécanismes de soutien financier comme le Fonds des médias du Canada. Un crédit d'impôt pour les spectacles vivants devrait être compatible avec d'autres bailleurs de fonds, comme le Conseil des arts du Canada. Le coût d'administration de ces programmes est minime et la création d'un crédit d'impôt similaire pour le spectacle vivant ne devrait pas entraîner d'importantes dépenses administratives ou infrastructurelles.

L'industrie du spectacle vivant et ses travailleurs ont besoin d'un soutien immédiat. Nous vous demandons d'agir, et d'agir rapidement. Nous sommes reconnaissants du gouvernement du Canada pour tous vos efforts à ce jour et nous vous remercions de votre considération. Nous serions ravis d'avoir l'occasion d'en discuter davantage.

Sincèrement,



John M. Lewis
IATSE

jlewis@iatse.net



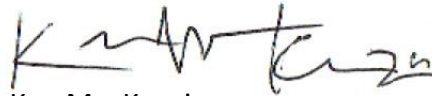
Arden Ryshpan
CAEA

arden@caea.com



Alan Willaert
CFM

awillaert@afm.org



Ken MacKenzie
ADC

president@designers.ca